

# FAITS DIVERS / JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Franceville : elle accouche et se débarrasse du bébé



Photo: DR

Le nouveau-né abandonné, tel que retrouvé chez le briquetier.

N.O.  
Franceville/Gabon

L'AFFAIRE du nouveau-né abandonné par sa mère au quartier Franceville 2, dans le chef-lieu de la province du Haut-Ogooué, a connu un dé-

veloppement avec la procédure intentée contre la génitrice par le procureur de la République, Jean Nicaise Leyama. La découverte de l'enfant de sexe féminin a été faite par un briquetier le 4 décembre dernier vers 5h30 du matin. Ce dernier, attiré par un hurlement semblable au

miaulement d'un chaton a découvert près de son atelier un bébé enveloppé dans un sac de ciment vide. L'ambulancier de l'hôpital chinois qui passait par là a transporté le nourrisson au service néonatalogie de l'hôpital Amissa-Bongo. Au terme d'une minutieuse enquête, on a su que la génitrice serait une adolescente de 17 ans, Gabonaise, élève en classe de 4e au lycée privé Saint-Thomas d'Aquin, déjà mère d'un enfant. Elle aurait gardé secrètement la grossesse durant neuf mois sans que sa mère, Nancy, ne s'en rende compte.

"Lorsqu'elle est entrée en travail dans la nuit, elle m'a dit qu'elle venait d'avoir ses menstrues et qu'il fallait qu'elle aille dehors pour ouvrir le compteur d'eau. De retour à la maison, elle saignait abondamment, mais elle a fini par se nettoyer. Le lendemain avant d'aller à mon travail, elle m'a rassuré qu'elle allait bien. Toutefois, étant dans le taxi, elle m'a appelé pour m'informer qu'un nouveau-né a été retrouvé abandonné au quartier. En faisant le rapprochement avec ses saignements, j'ai compris qu'elle avait accouché secrètement puis abandonné l'enfant", témoigne la maman de la jeune fille.

Interrogée, la jeune fille dit avoir eu peur de la réaction de sa mère. Des explications qui n'ont pas suffi pour la mettre à l'abri d'ennuis judiciaires.

## Onep contre Perenco : le pétrolier remporte la manche au tribunal

ENA  
Libreville/Gabon

Le juge de référé du tribunal du travail, dans l'affaire opposant l'Organisation nationale des employés du pétrole (Onep) à la société pétrolière Perenco, a tranché en faveur de cette dernière. C'était à l'issue de l'audience tenue le 8 décembre passé. La pomme de discorde entre les deux parties portait sur la décision de Perenco de n'accepter sur ses sites que les employés présentant une attestation de vaccination au Covid-19. Toute chose que les employés n'ont pas tardé à assimiler à une obligation vaccinale déguisée. C'est alors que l'Onep avait été

en justice contre Perenco pour "cessation de trouble" vis-à-vis de ses agents qui ont effectivement remarqué que le 1er décembre 2021, comme l'annonçait la note de service y relative, la direction générale mettait à exécution cette directive. L'Onep fondait ses prétentions sur le fait que "autant que l'on sache, ni l'OMS (Organisation mondiale de la santé), ni le président de la République devant le Parlement réuni en congrès et encore moins le gouvernement n'avaient rendu obligatoire le vaccin contre le nouveau coronavirus".

Le juge de référé devant lequel ils comparaissaient a, après confrontation et argumentaire, rendu un jugement favorable à Perenco.

## Bébé volé et retrouvé : le Chul se réjouit de l'issue heureuse



Photo: DR

L'aile de la maternité et gynécologique du Chul.

ENA  
Libreville/Gabon

POUVAIT-IL en être autrement ? Le Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL) se réjouit de ce que le bébé volé dans son enceinte ait été retrouvé. Et, surtout, des déclarations de la mère du bébé qui dit non seulement "regretter d'avoir été envoûtée par une petite fille aux allures d'ange", mais également "d'avoir été en sereine conversation avec la voleuse quelque temps avant la disparition du bébé..." "Toute chose qui discolpe l'établissement hospitalier du flot d'accusations de manque de vigilance dont il est la

cible. Or, dans cette affaire où les deux dames semblent avoir été de mèche, il ressort une sorte de complicité entre la mère du bébé, Dame Salomé Oye Engongah et la ravisseuse. Cette dernière ayant même été présentée à certains comme une proche parente. "D'où la tolérance et certaines libertés consenties par toutes les équipes médicales et agents de sécurité à l'endroit de cette jeune compatriote dont la moralité prêterait finalement à caution", explique la direction générale du CHUL, qui remercie et salue la prompte collaboration des services de police "pour cette heureuse issue et le retour du nouveau-né parmi les siens".

## Le clin d'œil de *Lybek*

